

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

3 juillet 2014

AGRICULTURE, ALIMENTATION ET FORÊT - (N° 2066)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N ° 1092

présenté par  
M. Bompard

-----

**ARTICLE PREMIER**

À la fin de l'alinéa 5, supprimer les mots :

« et contribuant à l'atténuation et à l'adaptation aux effets du changement climatique ; ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le rôle de l'agriculture n'est pas de contribuer à l'atténuation des effets du changement climatique mais bien de produire dans le respect de la Terre. Ce passage dénote en effet une visée idéologique loin du bon sens paysan seul garant d'un rapport sain entre l'Homme et ce que Descartes définit à bon droit comme une étendue. Il s'agit donc de se délester d'un discours utopique sur la nature pour revenir à une confiance plus saine pour l'exploitation traditionnelle de la Terre.